

Stages à l'étranger

Effectuer un stage à l'étranger est sans aucun doute une expérience très valorisante. Le Service des Affaires Internationales peut vous aider dans vos démarches, il convient de noter que le SAI n'est pas un bureau des stages à l'étranger et ne propose pas d'offres, la recherche d'un stage appartient à l'étudiant.

Démarches administratives

❖ La convention de stage

Le stage conventionné est une notion franco-française. Ailleurs dans le monde les entreprises ne connaissent pas cette formule et la convention de stage n'a aucune valeur juridique.

Dans bien des cas, seul le contrat de travail en aura une sur le territoire concerné.

Cependant dans le cadre d'un stage à l'étranger la convention est obligatoire malgré tout.

❖ Les visas

En Europe

Le droit de séjour est accordé aux étudiants et aux travailleurs.

Pour une période inférieure à 3 mois la carte d'identité nationale ou le passeport suffisent.

Pour un séjour de plus de 3 mois, il faut se faire délivrer un permis de séjour, l'autorité compétente est différente dans chaque pays d'accueil, ce permis de séjour est payant dans la plupart des cas.

Hors Europe

En dehors de la communauté européenne les choses se compliquent, les démarches varient selon les pays.

La demande d'un visa doit être déposée au consulat du pays où l'on souhaite se rendre. Dans la mesure où vous partez faire un stage, vous devez demander un permis de travail temporaire sur présentation de votre engagement par l'employeur.

Il faut compter 1 à 3 mois pour obtenir un visa au Canada, aux Etats-Unis.

Les formulaires de demande de visa sont disponibles sur les sites Internet des Ambassades. Certains organismes peuvent vous aider à obtenir un visa moyennant une participation financière.

Amérique du Nord

Etats-Unis

Sachez qu'en Amérique du Nord on ne rigole pas avec les papiers administratifs, vous devrez donc mettre à contribution votre employeur, en lui demandant de rédiger, et signer la convention de stage en précisant la durée et les conditions du stage. Le stage, rémunéré ou non, est considéré comme un emploi, un permis de travail temporaire est donc requis.

Pour effectuer un stage aux USA les autorités américaines exigent que vous soyez en possession d'un visa J-1, catégorie "Intern". Cette réglementation est clairement expliquée par le service des visas de l'Ambassade des Etats-Unis en France. Pour obtenir ce visa vous devez obligatoirement passer par un **organisme sponsor**. Votre futur employeur ne peut pas être votre sponsor sauf s'il peut vous délivrer le formulaire d'éligibilité intitulé "DS-2019". Ce cas de figure est assez rare.

L'organisme Parenthèse a établi un partenariat avec CIEE (Council on International Educational Exchange), désigné sponsor officiel par le gouvernement américain. Ensemble, Parenthèse et CIEE vous permettent donc d'effectuer un stage en entreprise aux USA en toute légalité dans le cadre du programme "INTERNSHIP USA".

Les frais de dossier sont variables selon la durée du séjour et la destination.
Les stages en laboratoire universitaire au Québec peuvent dans certains cas être considérés comme un séjour d'études.

Pour faciliter vos démarches vous pouvez contacter :

- L'Ambassade des Etats-Unis : <https://fr.usembassy.gov/fr/>
- Parenthèse : <http://www.parenthese-paris.com/>
- Le CIEE (Council on International Educational Exchange) : <http://www.ciee.org/>

Canada

Expérience Internationale Canada (EIC) est un programme dont le but est de permettre aux jeunes de voyager et de travailler au Canada de façon temporaire. Il est proposé dans les pays avec lesquels le Canada a conclu un accord bilatéral sur la mobilité des jeunes.

Trois catégories différentes sont disponibles en fonction du type de séjour :

➤ **Le Stage Coop International**

Il permet aux étudiants d'effectuer pendant un an un stage pratique au Canada, dans le cadre de leur programme d'études ou de leur formation professionnelle.

Pour en bénéficier, il faut être inscrit dans une institution postsecondaire en France pour la durée du stage (maximum 12 mois).

Que le stage soit rémunéré ou pas, il nécessite de faire une demande de permis de travail.

En tant que citoyen français, vous ne pouvez participer qu'une seule fois à la catégorie de stages coopératifs à l'international. Cependant, vous aurez ensuite la possibilité de participer à nouveau à EIC en demandant un Permis Vacances-Travail ou un Visa Jeunes Professionnels.

➤ **Le permis Vacances-Travail**

Le PVT vous permet de financer votre séjour en travaillant temporairement n'importe où au Canada. Ce permis est valable 24 mois (depuis 2015).

Il est proposé aux jeunes entre 18 et 35 ans (inclus) et ne demande pas d'avoir une offre d'emploi avant de partir.

➤ **Le permis Jeunes Professionnels**

Le JP s'adresse aux jeunes professionnels français entre 18 et 35 ans (inclus). Il a pour but de leur permettre d'acquérir une véritable expérience professionnelle à l'étranger et d'approfondir leur domaine de compétences en travaillant au Canada pendant 24 mois (depuis 2015).

Il nécessite de trouver un employeur et une offre d'emploi au Canada avant de partir. Le permis étant lié à cet employeur, vous ne pourrez travailler que pour cette société en question. En tant que citoyen français, vous ne pouvez participer qu'une seule fois à cette catégorie.

La demande EIC se fait intégralement en ligne : <http://www.cic.gc.ca/francais/services-e/compte.asp>

Pour faciliter vos démarches vous pouvez contacter :

- L'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse : <http://www.ofqj.org/?calque=0>
- L'Association France-Québec : www.francequebec.fr
- L'Ambassade du Canada :

<http://www.canadainternational.gc.ca/france/index.aspx?lang=fra>

❖ **La couverture sociale, accident du travail et maladie professionnelle**

Les démarches sont différentes selon le pays d'accueil. La convention de stage permet de continuer à bénéficier de la couverture sociale en France à condition que le stage n'excède pas 6 mois et que le stage se déroule dans un pays signataire d'un accord avec la France au regard de la sécurité sociale.

Dans le cas d'un stage se déroulant dans un État de l'Union européenne/l'Espace économique européen (UE/EEE) ou en Suisse, l'étudiant devra se procurer une carte européenne de santé comme pour les séjours d'études.

La convention de stage à l'étranger devra être adressée dans les meilleurs délais à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie par l'UBS.

La CPAM délivrera à l'étudiant un dossier comprenant :

- une notice explicative sur les stages à l'étranger,
- une déclaration vierge d'accident du travail,
- deux feuilles de soins dispensés à l'étranger.

La CPAM délivrera à l'établissement universitaire une attestation de prise en charge.

En cas d'accident du travail, le chef d'entreprise doit envoyer la déclaration d'accident à l'UBS qui la transmettra à la CPAM dans les 48 heures.

Attention ! En cas d'accident ou de maladie, l'étudiant devra payer les soins qui lui seront remboursés en France, sur la base du tarif en vigueur.

Aussi pour obtenir le remboursement complet des frais engagés, il est vivement conseillé de s'assurer volontairement et personnellement auprès d'une compagnie d'assurance ou d'une mutuelle pour bénéficier d'une assistance à l'étranger.

L'étudiant doit également avoir souscrit une garantie responsabilité civile et joindre une attestation à son dossier. Il convient également de souscrire une assurance rapatriement.

Particularité pour les stages se déroulant au Québec :

En vertu de l'entente de coopération franco-qubécoise, conclue en 1986, l'étudiant qui participe à un programme d'échanges ou à un stage bénéficie sans frais additionnels, de la protection médicale offerte par la RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec).

Le formulaire approprié est le SE-401-Q-104 délivré par la CPAM ou la mutuelle étudiante.

Cas des stages hors conventions CPAM = Pas de prise en charge via la CPAM

Prévoir une assurance complémentaire :

- auprès d'une mutuelle étudiante SMEBA ou LMDE
- auprès de la caisse des français à l'étranger www.cfe.fr
- auprès d'une assurance privée spécialisée www.mfe.org

❖ Se présenter

Le CV et la lettre de motivation : de nombreux ouvrages sont à votre disposition à la BU

Le CV Europass : <http://europass.cedefop.europa.eu>

<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae/examples>

Le CV au Canada : <http://www.ofqj.org/book/le-cv-la-qu-b-coise>

- Fonctions occupées, missions réalisées et résultats obtenus doivent être détaillés
- Important d'utiliser des verbes d'action
- Certains postes n'ont pas la même dénomination qu'en France
- Ne pas utiliser d'abréviations et d'acronymes
- Utiliser une rubrique particulière, Ex: informatique, langues parlées et écrites, connaissances, développement professionnel
- À la fin du CV écrire « références disponibles sur demande » et si espace disponible placer 4 références maximum.

Sites Internet

<http://www.etudiant.gouv.fr/> : portail numérique des démarches et services de la vie étudiante (site édité par le ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les Crous)

www.emploi-international.org : espace emploi international

www.mfe.org : Guide des Français à l'étranger / Portail Pays /

www.diplomatie.gouv.fr : Ministère des Affaires Etrangères

www.diplomatie.gouv.fr/voyageurs : Conseils aux voyageurs

www.euromost.org : Aides et conseils à la mobilité pour stages et emplois en Europe + Banque de stages et d'emplois

www.international-jtm.com : Jeunes à Travers le Monde, association pour la mobilité internationale (rubrique stage, infos pratiques)

www.teli.asso.fr : Club TELI - Travail Etudes et Loisirs Internationaux

www.jobtrotter.com : Offres d'emploi, recherche d'entreprises, conseils, fiches pays

www.apec.fr : offres d'emploi

www.europages.com : entreprises européennes

<http://www.jobsite.co.uk/> : emplois au Royaume-Uni

www.cadreonline.com : compilation des offres d'emploi publiées dans plusieurs journaux

www.silc.fr : Séjours internationaux

www.braintrack.com : Portail des universités dans le monde (formations et modalités d'admission)

<http://export.businessfrance.fr/default.html> : Opérateur public national au service de l'internationalisation de l'économie française, Business France valorise et promeut l'attractivité de l'offre de la France, de ses entreprises et de ses territoires

www.supeuropa.com

www.irishjobs.ie

www.cefi.org : centre de ressources formation et emploi des ingénieurs

www.campus-voice.com : emploi, études

www.monster.com : emploi en Europe

www.ajb.dni.us : site officiel du ministère de l'emploi américain

<http://www.pebbles.fr/#!stages-remunerés-en-australie/c21sr> : offres de stages rémunérés en Australie

www.stages-chine.com : offres de stages rémunérés en Chine

www.francequebec.fr : Association France-Québec

www.ofqj.gouv.qc.ca : Office franco-québécois pour la jeunesse

www.studyrama.com

Les demandes de bourse de stage sont à déposer au SAI **pour le 9 janvier 2017** dernier délai.

Le formulaire se trouve à la fin du livret, il est également téléchargeable sur le site internet de l'UBS, à la rubrique « International ».